

		Les résultats montrent un niveau de satisfaction très élevé, 98 % des répondants se déclarant satisfaits à très satisfaits de leur formation professionnelle.
Évaluation de la satisfaction des formateurs dans le cadre de leur professionnalisation	100 %	Le CFPA recueille également les retours des formateurs à l'issue des formations destinées à renforcer leurs compétences pédagogiques. Ainsi, l'évaluation de la formation à la communication non violente (CNV) fait apparaître que 94 % des agents se déclarent satisfaits à très satisfaits de cette action de formation. Par ailleurs, l'évaluation de la formation conduisant au titre professionnel « Formateur professionnel pour adultes » indique que 90 % des formateurs se déclarent satisfaits de la prestation de formation.

3.6.1.3 Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Avenue du Général de Gaulle, Pirae, Tahiti
Adresse postale	BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 42 68 68
Courriel	direction@cht.pf
Site internet	www.chpf.pf
Page Facebook	CHPF – Centre Hospitalier de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	24h/24 et 7J/7
Directrice	Madame Hani TERIIPAIA OTT

Adresse géographique des annexes - antennes	Unité de pédopsychiatrie Centre de la mère et de l'enfant – Pirae BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 48 58 50
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Centre psychothérapique de Papeete Immeuble Papineau – lot 7B Rue Tepano Jaussen, Papeete BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 48 58 73
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

Adresse géographique des annexes - antennes	CATTP Moorea PK 9 côté montagne, Afareaitu, Moorea BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 56 44 92
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier territorial de la Polynésie française (hôpital de

Mamao) (r.e. par Arrêté n° 4354 AA du 12 décembre 1983)

- Arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier territorial de la Polynésie française

Nomination du directeur

- Arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP).

Présentation générale et attributions

Situé à Pirae, le CHPF est un hôpital de dernière génération doté d'un plateau technique lourd (SAMU et accueil des urgences, 11 salles de bloc, réanimation lourde, plateau d'imagerie comprenant scanner, IRM et scintigraphie...). Il assure une offre de soins de haute technicité en chirurgie, médecine, obstétrique et psychiatrie.

Cet établissement public, qui fait partie des centres hospitaliers centraux de la santé publique, est placé sous la tutelle du conseil de gouvernement. Il continue d'assumer les missions imparties jusqu'alors à l'hôpital de Mamao.

Pour compter du 1er janvier 2006, le Centre hospitalier de Polynésie française prend en charge les missions afférentes à la transfusion sanguine. A cet effet, est créé en son sein un service médico-technique dénommé "Centre de transfusion sanguine" (CTS) doté d'un budget annexe.

Il est créé au sein du Centre hospitalier de la Polynésie française un service médico-technique dénommé "service d'aide médicale urgente et Centre d'enseignement des soins d'urgence" doté d'un budget annexe.

Les activités annexes rattachées au Centre hospitalier de la Polynésie française sont :

- L'école de sage-femme ;
- Le département de psychiatrie ;
- Les unités de consultations et de soins ambulatoires ;
- L'hôtel des familles et accompagnants dénommé « Hospitel » ;
- L'Unité médico-judiciaire.

Elles peuvent donner lieu à des prestations payantes auprès de tiers ou auprès du budget général du Centre hospitalier de la

Polynésie française. Chacune de ces activités fait l'objet d'une comptabilité annexe et d'un budget annexe.

Historique du centre hospitalier

Le système de santé en Polynésie française est fondé historiquement par des médecins de marine en service colonial. 1848 voit ainsi l'édification d'une infirmerie militaire, qui devient en 1884 le premier hôpital à Papeete, l'hôpital général de Vaïami. C'est l'un des plus anciens bâtiments en dur de la capitale.

24 avril 1970

C'est l'ouverture de l'hôpital Mamao. Une quinzaine d'ambulances appartenant à diverses structures de santé (clinique Cardella, hôpital de Taravao, hôpital Jean Prince...) est réquisitionnée pour assurer le transfert des patients hospitalisés à l'hôpital général de Vaïami.

1980

L'hôpital Vaïami devient hôpital psychiatrique jusqu'en 2003, date à laquelle l'activité est transférée dans le nouveau département psychiatrique du Taaone. Les vieux bâtiments abritent aujourd'hui des services administratifs.

1984

L'hôpital est doté de son premier conseil consultatif. Il n'a toujours pas d'autonomie juridique et est un simple service de la Direction de la santé. Une délibération de 1975 lui confère le statut d'un budget annexe du territoire. Les médecins de l'établissement sont toujours, en majorité, des médecins militaires.

1988

L'hôpital devient un Établissement Public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'administration de l'établissement est assurée par un conseil d'administration et un directeur, assistés par une commission médicale d'établissement et un comité technique paritaire. L'hôpital emploie environ 350 agents, toutes qualifications confondues.

L'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables de l'établissement sont fixés par un arrêté du Conseil des ministres. Cet arrêté est toujours en vigueur.

1992

Avec la réforme du système hospitalier, les médecins militaires vont disparaître peu à peu au profit de médecins contractuels. Puis, avec la création de la Fonction publique territoriale, le personnel devient « fonctionnaire territorial ».

1996 -1998

L'hôpital militaire Jean-Prince, à Pirae, ferme ses portes après la fin du CEP (arrêt des essais nucléaires en Polynésie). Le site est cédé au territoire pour y ériger un nouveau complexe hospitalier en projet.

2003 : Première étape du projet « Hôpital neuf »

L'hôpital emploie plus de 1500 agents répartis sur deux sites hospitaliers.

- Le site de Mamao, situé à la sortie Est de Papeete, accueille l'établissement principal du CHPF.
- Le site de Taaone, à Pirae, est composé de deux bâtiments.

L'ancien hôpital militaire Jean PRINCE est cédé au territoire après sa fermeture. Des travaux de réaménagement sont entrepris jusqu'en 2001. Les services Cardiologie et ORL/OPH quittent alors Mamao et emménagent à « Jean-Prince » (2001 à 2010). Cette extension de l'établissement principal de Mamao, sur le site de Pirae, comprend 43 lits d'hospitalisation complète et un service d'hospitalisation de jour.

Le bâtiment de la psychiatrie est construit à côté. Il représente la première étape du nouveau complexe hospitalier. Il comprend 64 lits d'hospitalisation complète répartis entre une unité ouverte (MKA) et une unité fermée (Tokani) ainsi qu'un centre médico- psychologique.

2010 : L'hôpital neuf : le CHPF

Sur la base d'un pré-programme technique détaillé du nouvel hôpital en 1997 et de la définition de 7 grands axes initiaux d'un plan stratégique médical, la Polynésie française avait décidé de se doter d'un nouveau complexe hospitalier dont le cahier des charges précisait qu'il devrait comporter un pôle « médecine et chirurgie », un pôle « mère et enfant », un centre de psychiatrie, un centre de transfusion sanguine, une structure de soins immédiats, un centre d'hébergement et un parc de stationnement de 1200 places.

Les ambitions de ce nouvel établissement à Taaone/Pirae étaient multiples :

- L'accueil et le traitement de l'urgence ;
- La réanimation lourde ;
- La cancérologie (scintigraphie, chimiothérapie, radiothérapie) ;
- La création d'un véritable pôle « mère et enfant » regroupant l'obstétrique, la pédiatrie et la néonatalogie ;
- La mise en œuvre d'un plateau technique lourd concentrant les moyens d'imagerie et d'explorations fonctionnelles ;
- Le regroupement des pathologies cardio-vasculaires ;
- Un important service d'hémodialyse et de néphrologie ;
- La création d'un service de rééducation et de réadaptation fonctionnelle ;
- Le développement des activités ambulatoires et d'hospitalisation à domicile.

Ainsi la Polynésie française dispose aujourd'hui d'un hôpital de dernière génération, ce qui lui donne la possibilité de prendre en charge les cas les plus lourds.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	29 219 694 723 FCFP	3 214 471 652 FCFP	32 434 166 375 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	446 429 883 FCFP	1 969 002 491 FCFP	2 415 432 374 FCFP

Dépenses	30 193 698 876 FCFP	2 039 671 947 FCFP	32 233 370 823 FCFP
Résultats	-974 004 153 FCFP	1 174 799 705 FCFP	200 795 552FCFP
Montant du fonds de roulement	- En valeur : donnée en cours de consolidation en lien avec la Trésorerie de la Direction des finances publiques (DFiP), non arrêtée à la date de transmission. (Données 2024 : 3 085 211 000 FCFP) - En nombre de jours : donnée en cours de consolidation en lien avec la Trésorerie de la Direction des finances publiques (DFiP), non arrêtée à la date de transmission. (Données 2024 : 35,8 jours)		

Bilan social de l’établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	10 912 035 458 FCFP
Montant total des charges sociales	3 576 489 613 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	2 544 180 17 FCFP
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	257 978 046 FCFP
Montant des dépenses de formation	171 855 137 FCFP

Nombre d’effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT*	33	6	3	50		92
Titulaire FPT*	249	425	308	243		1 225
ANFA	11	56	43	15	13	138
CEAPF	11	6	0	0		17
FEDA	1	0	0	0		1
ANT**	189	350	158	59		756
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	76	0	0	0		76
Total effectifs	570	843	512	367	13	2 305
Part en %	24,73%	36,57%	22,21%	15,92%	0,56%	100%

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Mettre en œuvre un suivi et améliorer la satisfaction des patients	100 %	Dispositif de suivi mis en place dans tous l’établissement. Satisfaction globale de 65% en 2025.
Reconfiguration du capacitaire hospitalier (projet Mave mai)	100 %	Vaste projet ayant conduit au déménagement de nombreux services hospitaliers et adaptation du capacitaire (fermeture de lits maternité et chirurgie, large renforcement du capacitaire de médecine). Objectif = le bon patient, au bon endroit avec la bonne équipe. Impact patient et organisationnel = Diminution des durées de séjour et amélioration de la qualité des soins
Mise en œuvre du projet télésanté de suivi de l’insuffisance cardiaque (UTIC)	100 %	Amélioration de la qualité des soins, réduction des évasans inter-iles, réduction de la durée moyenne de séjour des patients en cardiologie : 80 patients en télésurveillance à fin 2025.
Création de la cellule d’urgence médico psychologique (CUMP)	100 %	Sur financement CPS (Contrat d’objectif et de moyens). Plein fonctionnement depuis mai 2025 : 23 déclenchements, 11 interventions terrain, 309 prises en soins, 57 actions de prévention et coordination, 61 patients suivis en consultations spécialisées.
Ouvertures de l’activité TEP scan	100 % (Phase 1 activité gallium)	Améliorer la qualité des soins (prises en charge urologiques), limiter le recours aux évacuations sanitaires.
Création de 8 postes de dialyse supplémentaires	20 %	Ensemble de la partie administrative réalisée (projet, permis, appels d’offre...). Mise en œuvre technique prévue en 2026.
Transfert et extension du plateau de pharmacotechnie	30 %	Ensemble de la partie administrative réalisée (projet, permis, appels d’offre...). Remplacement des premiers équipements déjà réalisé. Réalisation des travaux prévue en 2026 (cf. dépendance à l’ouverture du PSM pour récupération des espaces).
Déploiement d’une solution de ticketing	100 %	Solution de ticketing pleinement déployée depuis fin 2025 sur toutes les demandes internes intéressant la direction du système d’information. Elargissement progressif du périmètre dès début

		2026 avec notamment les demandes internes RH mais aussi technique.
Déploiement d'une solution d'intelligence artificielle en imagerie	80 %	Relecture des radio thorax et os. Production automatisée des comptes rendus d'imagerie. Ensemble de la partie administrative réalisée (projet, analyse de risques, appels d'offre...). Déploiement technique en cours de finalisation pour pleine mise en œuvre début 2026.
Déploiement du serveur de résultat en imagerie	20 %	Solution identifiée. Gestion administrative presque finalisée. Déploiement final prévu en 2026.

3.6.1.4 Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA)

Identité visuelle	 Centre des MÉTIERES D'ART
Adresse géographique du siège	Avenue du Régent Paraita, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 1725 – 98 713 Papeete
Téléphone	40 43 70 51
Courriel	secretariat@cma.pf
Site internet	www.cma.pf
Page Facebook	Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à vendredi de 08h00 à 16h00
Directeur	Monsieur Anatauarii TAMARII

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 80-16 du 7 février 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Centre des métiers d'art de la Polynésie française" (r.e. Arrêté n° 3757 AA du 28 février 1980)

Nomination du directeur

- Arrêté n° 2059 CM du 25 octobre 2025 portant nomination de M. Anatauarii TAMARII en qualité de directeur par intérim
- Arrêté n° 517 CM du 29 avril 2026 portant nomination de M. Anatauarii TAMARII en qualité de directeur du Centre des métiers d'art de la Polynésie française

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE).

Présentation générale et attributions

Le CMA est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a son siège à Papeete. Ses attributions peuvent s'étendre à l'ensemble de la Polynésie dans les domaines artistique et artisanal.

Le centre a pour vocation :

- La formation théorique et pratique d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes ;
- La recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	166 890 884 FCFP	5 079 663 FCFP	171 970 547 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	157 000 000 FCFP	-	157 000 000 FCFP
Dépenses	137 211 258 FCFP	4 900 613 FCFP	142 111 871 FCFP
Résultats	29 679 626 FCFP	179 050 FCFP	29 858 676 FCFP
Montant du fonds de roulement	• En valeur : 124 077 341 FCFP • En nombre de jours : 343 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	54 548 159 FCFP
Montant total des charges sociales	23 929 205 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	-
Montant des dépenses de formation	-

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	4	2	1	0		7
ANFA	0	0	0	0		0